



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ n° ART/2025-45/V**  
**PORTANT réglementation de la circulation rue du Général Leclerc**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),

VU la demande de Monsieur Hervé KINTZELMANN, Président du Sporting Club de Dettwiller, concernant l'organisation d'une soirée DJ au complexe sportif avec un objectif de 1200 personnes le samedi 21 juin 2025,

**CONSIDERANT** que la soirée DJ au complexe sportif prévue le samedi 21 juin 2025 nécessite une réglementation particulière de la circulation,

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Routes barrées**

La rue du Stade sera barrée à toute circulation de véhicules du samedi 21 juin de 16h30 au dimanche 22 juin 2025 à 10h00, sauf véhicules d'urgence et de premiers secours.

En venant du centre-ville, la rue du Général Leclerc sera barrée après l'intersection avec la rue du Bischberg jusqu'à l'entrée au parking des courts de tennis à toute circulation de véhicules du samedi 21 juin de 16h30 au dimanche 22 juin 2025 à 10h00, sauf véhicules d'urgence et de premiers secours.

**Article 2 : Mise en place des déviations**

**Du samedi 21 juin 2025 de 16h30 au dimanche 22 juin 2025 à 10h00,**

- les automobilistes souhaitant se rendre à Gottesheim et arrivant de la rue de la Gare ou de la rue du Château seront déviés vers Wilwisheim ;
- les automobilistes souhaitant se rendre à Dettwiller et arrivant de Gottesheim seront déviés vers Wilwisheim.

Pour les poids lourds, leur circulation sera déviée :

- les poids lourds provenant de Saverne seront déviés vers Wilwisheim pour accéder à Gottesheim.
- les poids lourds provenant de Gottesheim seront déviés vers Wilwisheim.

**Article 3 : Signalisation**

La signalisation réglementant la circulation et les déviations seront mises en place et enlevée par le Sporting Club de Dettwiller

**Article 4 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- au SIS 67
- au SMUR - Saverne
- à la CeA - Saverne
- au Sporting Club de Dettwiller
- au service technique - Dettwiller



Fait à Dettwiller, le 28 mai 2025  
Le Maire, Pascal BOEHM